

Objet : Croisière .....

Entre :  
Fabien ROLLET  
Bateau Anguille sous Roche

2, La Perrière – St Laurent du Mottay  
49410 – Mauges sur Loire  
Courriel : fabien@anguille-sous-roche.fr  
Tel : 06 75 61 60 63  
SIRET : 820 152 577 00012

Et :  
M. Mme. ....  
Ci-après désigné par « Le client »

Adresse : .....  
.....  
Courriel : .....  
Tel : .....

**Il est convenu ce qui suit :**

**1. Objet du présent contrat :**

Le client confie à Fabien ROLLET la réalisation d'une prestation de croisière sur le bateau à passagers Anguille sous Roche, dans les conditions suivantes :

Date de la croisière : .....

Parcours : .....

Escales ..... nuits :

- Dimanche soir : .....
- Lundi soir : .....
- Mardi soir : .....
- Mercredi soir : .....
- Jeudi soir : .....
- Vendredi soir : .....
- Samedi soir : .....

Navigation ..... jours :

- Lundi : .....
- Mardi : .....
- Mercredi : .....
- Jeudi : .....
- Vendredi : .....
- Samedi : .....

Pilote : Fabien ROLLET (Attestation Spéciale Passagers N° NT16C000174)

Bateau : Anguille sous roche NIFN A000858 (Certificat de bateau à passagers N°00991NT)

- Année de construction : 2020. Coque Aluminium.
- Surface habitable : Environ 15m².
- Nombre de pièces principales : 3. Terrasse.
- Cuisine aménagée comportant un plan de travail, un évier, un frigo, et des plaques électriques à induction. Vaisselle à disposition.
- Salle de bain comportant un toilette sèche, un vasque, une douche.
- Chambre comportant quatre couchages (1 lit double, deux lits simples)
- Modalité de production de chauffage : Electrique individuel
- Modalité de production d'eau chaude sanitaire : Electrique Individuel, 40L.

**2. Organisation de la croisière :**

Le pilote est présent uniquement sur les temps de navigation. Une fois le bateau amarré, le client est autonome sur le bateau.

Les escales se situent dans des petites villes ligériennes, à proximité des commodités et commerces.

Une location de deux vélos pliants adultes est possible sur demande, pour 5€ par jour et par personne.

Les repas et excursions ne sont pas prévus dans la prestation.

Les horaires des navigations sont convenus entre Fabien ROLLET et le client, en début de séjour. Ils sont fonction des marées vers Nantes, des conditions météo, et du souhait du client.

Les conditions d'amarrage nécessitent d'être en capacité de monter ou descendre des marches de l'ordre de 30cm.

Les arrivées se font entre 16 h et 22 h. Les départs ont lieu avant midi. Le bateau est situé au ponton de Saint Florent le Vieil, où sur la rive à proximité. Juste à côté du pont, face à l'hôtel-restaurant « La Gabelle ».

### 3. Prix et contenu du prix :

Montant TTC : ..... € (soit nuitées ....., navigations.....) (non soumis à la TVA)

Modalités de paiement : Acompte de 50% à la réservation. Le solde est dû au départ de la croisière.

Le prix comprend :

- La location du bateau
- La prestation de pilotage
- Les frais d'amarrages aux différentes escales
- La mise à disposition des produits de première nécessité (huile, vinaigre, sel, poivre, papier toilette, éponge, essuie tout, café, thé, sucre)
- La mise à disposition du linge de maison (draps, couettes, serviettes, torchon)
- Les consommations d'eau et d'électricité sur le bateau
- Le ménage en fin de séjour
- L'assurance du bateau
- La taxe de Voie Navigable de France pour l'utilisation de la voie d'eau.

Le prix ne comprend pas :

- Les repas, et boissons, et notamment l'eau potable.
- Les excursions. (Chacun est libre de son programme lors des escales)
- La location de vélos

### 4. Sécurité et responsabilités :

Fabien ROLLET doit assurer des conditions de navigation et d'amarrage sécurisées, et se réserve pour cela toute liberté de modifications des escales ou navigations (voir articles ci-après). Le bateau est homologué pour le transport de passagers et l'utilisation en gîte, et comprend les équipements de sécurité réglementaires et notamment :

- 2 gilets de sauvetage enfants, 1 gilet de sauvetage bébé, 12 brassières adultes.
- Une bouée de sauvetage.
- Un détecteur de fumée est présent dans la salle de bain.
- En cas de feu l'extincteur est à disposition à côté du tableau de bord et un autre au niveau du moteur.
- Une trousse à pharmacie est à disposition, dans le tiroir en bas derrière la porte d'entrée.

En dehors de ces sujets, le client est pleinement responsable de sa sécurité et de celle de ses enfants. La baignade est interdite en Loire. En apparence paisible, la Loire recèle des dangers réels même en sachant nager, et notamment dans notre secteur (Tourbillons et sables mouvants). En aucun cas, Fabien ROLLET, ne pourra être tenu responsable d'un comportement à risque du client. Et tout particulièrement, en cas de non-respect des recommandations suivantes :

- Ne pas laisser les enfants seuls jouer sur la rive, et leur mettre un gilet de sauvetage à cette occasion s'il ne savent pas nager.
- Fermer à clés la terrasse arrière, et garder les clés, pour maintenir les enfants à vue.
- Ne pas se mettre debout sur les coffres, la table ou les points hauts des terrasses, en navigation, mais également une fois amarré. Ne pas laisser les enfants jouer sur ces coffres.
- Faire attention aux enfants lors des entrées et sorties sur le bateau.
- Mettre un gilet de sauvetage aux enfants qui ne savent pas nager pendant les heures de navigations.
- Limiter sa consommation d'alcool, pour garder un comportement responsable.

Il arrive que l'eau de la Loire contiennent des cyanobactéries (principalement en fin d'été), qui sont de petites algues toxiques, qui peuvent provoquer des effets néfastes sur la santé chez l'homme, et le décès chez certains animaux comme les chiens. Soyez vigilants, ne buvez pas l'eau de la Loire et ne laissez pas vos enfants jouer avec l'eau sur les périodes de présence de ces algues.

Enfin, l'eau à disposition aux robinets du bateau n'est pas potable. Le client doit prévoir ses bouteilles d'eau potable. La majorité des escales disposent d'un robinet d'eau potable permettant le remplissage. En cas de manque, des bidons sont présents en secours sur le bateau, ils devront être rendus pleins en fin de séjour.

L'eau du robinet est en revanche sécurisée pour les autres usages (douche, vaisselle). Elle comprend pour cela une triple filtration, avec notamment un traitement UV des bactéries (cyanobactéries, légionnelles etc).

## 5. Obligations du client – Garanties :

Le client s'engage à :

- Être majeur. En conditions de santé pour ce type de prestation.
- Fumer uniquement à l'extérieur de la cabane.
- Rendre le bateau rangé, vaisselle faite.
- Prendre soin du bateau et du matériel à disposition.
- Utiliser uniquement les produits ménagers et cosmétiques à disposition sur le bateau, car les eaux du bateau sont rejetées en Loire. À savoir : savon de marseille pour la vaisselle, la toilette, le shampoing. Vinaigre blanc pour le nettoyage des toilettes, appareils sanitaires, et vitres.
- Prendre soin de ne pas mettre de grosses particules dans les évacuations, qui pourraient bloquer les pompes.
- S'essuyer les pieds avant de rentrer sur le bateau, de manière à éviter que du sable ou de la boue, bloque les pompes qui évacuent l'eau de pluie.
- Alerter Fabien ROLLET d'une éventuelle décharge rapide des batteries (un indicateur est présent dans le logement et la charge des batteries ne doit pas descendre en dessous de 50% pour éviter une altération rapide de celles-ci). Une solution en se branchant au ponton est possible en cas de besoin.
- Ne pas embarquer d'animaux (ceux-ci ne sont pas autorisés sur le bateau).
- Sécuriser les vélos présents sur la terrasse par un antivol. Et le bateau lors des escales en fermant à clés.

Une caution de 400€ est demandée à l'arrivée du client, en guise de garantie du respect de ces obligations. En cas de manquement constaté, Fabien ROLLET est en droit de facturer les éventuels pertes, casses et dégâts occasionnés sur le bateau ou ses équipements, ou les dégâts prévisibles dans le cas des pompes. Ces montants peuvent être supérieurs à la caution, la facture sera présentée pour justifier des montants.

## 6. Adaptation aux conditions météo, aux niveaux d'eau, aux conditions d'amarrage, à une éventuelle panne :

La Loire nécessite de l'humilité. Il est probable que nous devions nous adapter aux conditions météo ou d'amarrage, notamment pour les croisières hivernales, mais aussi ponctuellement en été.

La navigation n'est pas possible notamment :

- Pour un vent moyen supérieur à 30km/h ou des rafales supérieures à 60km/h. (source météociel.fr)
- En cas de crue, quand la côte dépasse 3,5m à l'échelle de Montjean. (source vigicrues.gouv.fr)
- En cas de vigilance orange ou rouge pour orages, sur les heures risquées. (source vigilance.meteofrance.fr)
- En cas de brume épaisse ou brouillard.
- La nuit.
- En phase de montée des eaux, quand la Loire monte de plus de 20cm par jour.

Il arrive également que la navigation vers Angers ne soit pas possible en raison du très faible niveau d'eau en fin d'été.

Le bateau sera amarré aux pontons lors des escales. Néanmoins, certains ports n'acceptant pas les réservations, il se peut que l'absence de place nous oblige à avancer vers un autre ponton, pour permettre un amarrage sécurisé. (En été, par vent faible et en l'absence de marée, le bateau pourra être amarré sur la rive)

Il se peut également que nous devions nous adapter à une panne moteur ou sur un équipement de vie du logement.

Dans ces conditions, Fabien ROLLET proposera des solutions. S'il ne s'agit que de définir de nouveaux horaires de navigation ou de décaler un jour de navigation, sans toutefois nuire au parcours et au nombre de nuitées initialement prévus, la somme totale restera due.

Dans le cas de modifications plus profondes, le client sera libre d'accepter ou non.

- Si le client accepte les solutions proposées, les nuitées et navigations non effectuées seront remboursées.
- Si le client préfère refuser les solutions proposées, les nuitées et navigations déjà réalisées restent dues, et les nuitées et navigations non réalisées sont intégralement remboursées. Par ailleurs, les frais éventuels de rapatriement du client au point de départ, sont à la charge de Fabien ROLLET.

**7. Conditions d'annulation, de report, de remboursement :**

L'une ou l'autre des parties peut résilier le présent contrat à tout moment, de plein droit sans aucune formalité judiciaire, dans les conditions suivantes.

Par le client :

- Quelle qu'en soit la raison, l'acompte de 50% demandé à la réservation n'est pas remboursable. Un report est en revanche possible s'il est demandé au moins 4 semaines avant le départ initialement prévu. Le délai de 4 semaines est ramené à seulement 48h pour les croisières hivernales de octobre à avril, permettant une croisière dans des conditions météo optimales à cette période. Le report à l'initiative du client n'est possible qu'une fois, et dans la limite d'un an après le départ initialement prévu.
- Pour un arrêt prématuré en cours de croisière, la somme totale est due. Rapatriement du client au point de départ à la charge du client.

Par Fabien ROLLET :

- Avant la croisière, en cas d'indisponibilité du pilote ou du bateau (panne, maladie etc...), ou du fait des conditions météo, de crue, de basses eaux : Remboursement intégral ou report au choix du client.
- En cours de croisière, en cas d'indisponibilité du pilote ou du bateau (panne, maladie etc...), ou du fait des conditions météo, de crue, de basses eaux : Remboursement intégral des prestations non réalisées. (les nuitées et jours de navigation effectués restent dus). Rapatriement du client au point de départ à la charge de Fabien ROLLET.
- Pour un arrêt prématuré en cours de croisière en cas de manquement manifeste du client aux règles de sécurité et après avertissements, la somme totale reste due. Rapatriement du client au point de départ à la charge du client.

Du fait d'un évènement imputable à aucun des deux contractants (Impraticabilité de la voie d'eau, restriction à la navigation, confinement covid)

- Remboursement intégral ou report au choix du client.
- Pour un arrêt prématuré en cours de croisière : Remboursement intégral des prestations non réalisées. (les nuitées et jours de navigation effectués restent dus). Rapatriement du client au point de départ à la charge de Fabien ROLLET.

**8. Litiges :**

Pour toute contestation relative à l'exécution du présent contrat, attribution est faite, exclusivement, au tribunal compétent d'Angers.

Fait en deux exemplaires originaux à ....., le .....

Pour le client,  
Signature :

Fabien ROLLET  
Signature :